

préparer à la tenue d'un tel sommet? Certains ont proposé que nous le fassions à Copenhague en juin ou lors de la deuxième phase de la Conférence "Ciels ouverts" qui doit avoir lieu ce printemps à Budapest, ou encore lors d'une autre réunion des ministres des Affaires étrangères. Ce sont là des points qui restent à déterminer. Chose certaine, il faudra organiser une réunion préparatoire à laquelle participeront non seulement les 23 nations représentées ici, mais les 35 pays de la CSCE. Quoi qu'il en soit, nous devons discuter ici de ce qui à notre avis devrait être l'objet du sommet lui-même, en sus de la signature d'un accord sur les forces conventionnelles en Europe. S'agit-il de créer le contexte politique dans lequel se déroulera la réunion de suivi de 1992? Ou s'agit-il d'élargir le champ des discussions pour mettre en marche un ensemble d'activités qui touchent à la coopération économique, sociale, environnementale et humanitaire autant qu'aux affaires de sécurité?

Aujourd'hui nous sommes tous des hommes politiques au meilleur sens du terme. Nous sommes responsables de nos actes devant les citoyens que nous représentons. Nous devons donc être sensibles à l'exercice de cette responsabilité de la part de nos collègues. Nous devons garder constamment à l'esprit la nécessité de coordonner nos efforts, de sorte que le changement ne se produise pas au détriment de la stabilité.

Dans des circonstances normales, cela serait de nature à ralentir notre action. Mais nous ne pouvons pas nous permettre le moindre retard. Nous devons être présents, à l'échelon politique, durant toutes les phases de cette entreprise pour faire en sorte que le succès arrive rapidement et sûrement.

Lorsque nous poursuivrons nos discussions aujourd'hui à huis clos, j'ai confiance que nous continuerons d'agir les uns envers les autres avec la même franchise et la même ouverture aux idées nouvelles que suppose le concept même des "Ciels ouverts". ■

"Ciels ouverts" — Communiqué

Le 13 février 1990, les 23 ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie qui ont participé à la Conférence "Ciels ouverts" ont publié un communiqué sur le libre survol des territoires. Voici le texte du communiqué.

À l'invitation du Gouvernement du Canada, les ministres des Affaires étrangères et les hauts représentants des Gouvernements de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont réunis à Ottawa du 12 au 14 février 1990 afin d'entamer la négociation sur l'ouverture des espaces aériens. Participaient également à la session ministérielle des observateurs d'autres États de la CSCE.¹

Les Ministres se sont félicités de l'accélération du mouvement vers l'ouverture et la réduction des tensions internationales. À cet égard, ils ont noté qu'un régime de libre survol des territoires, appliqué avec succès, encouragerait une ouverture réciproque de la part des États participants, même s'il ne constitue pas en soi une mesure de contrôle des armements ou de vérification. Il renforcerait la confiance entre eux, réduirait les risques de conflit et améliorerait la prévisibilité des activités militaires de part et d'autre. Enfin, il contribuerait au processus de réduction et de limitation des armements au même titre que les mesures de vérification convenues dans le cadre des accords de limitation et de réduction des armements et que les moyens d'observation existants. Les Ministres ont noté par ailleurs que la mise en place d'un régime de libre survol pouvait favoriser à l'avenir une plus grande ouverture dans d'autres sphères.

Convaincus qu'un régime efficace de libre survol permettrait d'affermir l'amélioration des relations entre leurs pays, les Ministres sont convenus de ce qui suit:

— Le régime de libre survol sera appliqué sur une base de réciprocité et d'équité qui permette de préserver les intérêts de chacun des États participants, et selon laquelle les États participants seront ouverts à l'observation aérienne. Le régime assurera la plus grande ouverture possible ainsi que des restrictions minimales pour les vols d'observation;

— Chaque État participant aura le droit d'effectuer, et l'obligation d'accepter, des vols d'observation menés selon des quotas annuels qui seront fixés par voie de négociations, de manière à assurer une couverture équitable;

— L'accord comportera des dispositions concernant le droit d'effectuer des vols d'observation au moyen d'avions non armés et d'équipements pouvant en toutes circonstances assurer la réalisation des objectifs du régime;

— Les États participants envisageront favorablement la possibilité de faire participer d'autres pays au régime, en premier lieu les pays européens.

Les Ministres ont exprimé leur gratitude au Gouvernement du Canada pour avoir organisé cette conférence et se sont réjouis de l'invitation faite par le Gouvernement de la Hongrie de tenir la deuxième partie de la conférence à Budapest ce printemps afin de conclure les négociations.

1. Étaient présents des observateurs de l'Autriche, de Chypre, de la Finlande, de l'Irlande, de Monaco, de la Suède, de la Suisse et de la Yougoslavie.

La Turquie réserve sa position quant au statut et à la représentation de Chypre. ■